ARRÊTÉ
DES DEMOISELLES
DU PALAIS-ROYAL
CONSFÉDÉRÉS
POUR LE BIEN
DE
LEUR CHOSE PUBLIQUE.

LES Citoyennes actives du Palais-royal, justement allarmées de se voir consignées dans un Tarif qui blesse tout à la fois leur délicatesse & leur intérêt, s'empressent de rendre publiques leurs plainte & doléauce, & de répondre à un écrit qui les attaque si vivement dans leur com-

Case FRC 613

M + W. 1313

merce, & que certaines d'enrr'elles ont autorisés en ajoutant une nouvelle rédaction aussi fausse qu'inconsidérée.

Voulant arrêter le cours d'une impultion aussi dangereuse, elles se sont assemblées dans le jardin du palais-royal autour du bassin, où il a été pris la délibération qui suit :

Nous, Citoyennes actives, CONFÉDÉRÉES pour le bien de notre CHOSE publique, considérant que le tarif publié est en même tems injurieux à quelques membres de notre confédération & injuste pour tous.

Que les Fédérés de toute les parties de la France réunies à Paris, loin d'avoir à se plaindre de nous, conserveront un souvenir agréable des mouvemens que nous nous sommes donnés pour les bien recevoir.

Que la cupidité n'a point été notre mobile, sur-tout envers le patriotisme.

Que cette supposition ne peut avoir lieu à notre égard, que dans le cas où nous aurions à faire aux aristocrates de la galanterie, c'est-à-dire, aux entreteneurs en titre, qu'au contraire nous nous efforçons de donner des marques de notre désintéressement toute les fois qu'il s'agit d'un coup . . . à l'improviste.

Que plusieurs d'entre nous se sont rendues en habit national au Champ-de-Mars, & y ont travaillez conjoinctement avec tous les citoyens à l'édification de cet autel, sur lequel le salut de la patrie a été solemnellement juré.

Que ces travaux auxquels l'amour du civisme nous a appellées, ont été couronnés d'autre travaux non moins importans quoique plus secrets.

Que l'égalité la plus parfaite nous a écartées de ces choix & exceptions ; que sans cesse auprès de la nature, nous avons constamment préférés ses droits à ceux de la vanité.

Après les considérations politiques & morales que tous les membres de notre assemblées ont parfaitement bien senti,

Madame Delaunay, demandant la parole, a représenté que le pouvoir exécutif de la galanterie avoit infiniment perdu depuis qu'il étoit en trop de mains, ce qui a fort altéré cette partie importante de l'économie publique.

Madame de Stainville a appuyé cette motion, ajoutant qu'une réforme seroit insuffisante, si elle ne tendoit pas à l'entière liberté : en conséquence, a-t-elle dit, je me propose de ne plus retenir dans l'esclavage le peuple aimant qui

viendra ſe ranger ſous mon pénon. Chaque élève recevra chez moi, outre ſes épingles, un honoraire journalier de 6 livres.

Les applaudiſſemens les plus vifs ont éclatés à cette motion importante.

Une jeune élève repréſenta qu'elle s'étoit ſacrifiée à la choſe publique, & qu'elle étoit indignée de l'attrocité de l'auteur du Tarif, lequel, au mépris de la vérité, avoit aſſimilé les DEMOISELLES d'amour aux loueurs de chambres garnies. J'ai, dit-elle, prêté mon cœur à 280 fédérés, pendant l'octave de la Liberté, ce qui m'a donné le produit de 250 écus, ou 750 livres, attendu que trente de Meſſieurs les Patriotes ſe ſont trouvés n'avoir que des billets de caiſſe, & cependant mon hôte a exigé, pendant cette octave, 48 livres par jour, ce qui, joint à 24 de

l'ocation de linge & d'habits, m'a occasionné une dépense de 576 livres ; il m'est donc resté, après des travaux immenses, la somme modique de 175 livres, que j'offre en contribution libre & amoureuse à Madame de Stainville, si elle me juge digne de figurer à sa cour.

Les contributions se sont fort multipliées dans cette séance, & Madame de Launay s'est rangée à la motion de sa consœur, ce qui a répandu une grande joie dans tous le corps exécutif des plaisirs humains.

Et cependant il a été arrêté que les mères - abbesses ne favoriseroient plus les démarches aristocratiques de certaines Actrices des petits Théâtres du Palais-royal & des Boulevards, qui, abusant de la hauteur des planches sur lesquelles elles sont montées, se glissent chez elles à la demande

de vieux galans qui ont deux ou quatre louis à consommer en singeries amoureuses, au grand détriment du peuple actif des allées du Palais-royal.

Arrêté en forme de conclusion, que si l'auteur du Tarif est connu, il subira l'opération d'Abeillard, & ensuite il sera présenté dans tous les temples, chapelles & réduits de l'amour, en réparation des torts manifestes qu'il a fait éprouver aux membres de l'assemblée.

Que les dames Rosny & Sainte-Foix, qui se se sont, gratuitement & sans aucune espèce de pouvoir, érigées présidentes des galeries, seront incessamment mandées devant l'assemblée, pour rendre compte de leur conduite; & qu'en attendant elles seront dénoncées comme rédacteurs d'un supplément au Tarif, & punies par la perte de leurs . . . chevelures. . . . .

Que déformais le prix des faveurs de chaque Demoifelle ufante & jouiffante de fes droits, lui appartiendra en entier ; fans être obligée d'en rendre compte à qui que ce foit, & fous aucun prétexte, aboliffant pour jamais toutes retenues quelconques, fauf celles de la nourriture, dans le cas où ces Demoifelles feront en penfion.
